

Mairie

Place Jacques Georges
18400 Lunery
02 48 23 14 20
mairie@lunery.fr
www.lunery.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S.
DE LA COMMUNE DE LUNERY**
Séance du 24 janvier 2023 à 18h15

N°20230124-01

Référence	Objet de la délibération	Nombre de membres	Date de la convocation	Date d'affichage	Vote
20230124-01	C.C.A.S. DEMANDE DE DEUX SECOURS EXCEPTIONNELS	8	21/12/2022	31/01/2023	Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 1

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 janvier à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « Salle du Conseil - Mairie » lieu habituel de ses séances, sous la présidence de la Vice-Présidente, **CHAMAILLARD Lucie**

Présents : MM CHAMAILLARD Lucie – FAUSSARD Sabrina – FAURE Stéphanie – LABARBE Gwenaëlle – LABED Patrick – PIAT Ilda – PICHON Marie-Claude

JOLY Sylvain a donné pouvoir à CHAMAILLARD Lucie

Secrétaire de séance : PIAT Ilda

Absent(s) : BESKI Martine – JOLY Sylvain

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE DEUX SECOURS EXCEPTIONNELS

Madame la Vice-Présidente porte à la connaissance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale deux demandes de secours exceptionnels formulées par deux administrées de la commune en difficulté financière.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Lunery, après avoir délibéré, décide :

Dossier n°1

Attribution d'une subvention de 75 € sur la facture eau n°2022-5-16575 établie le 02/11/2022 d'un montant total de 586.11 € par la Communauté de communes « FERCHER », 18400 SAINT-FLORENT-SUR-CHER.

Dossier n°2

Refuse l'attribution d'une subvention de 100 € sur la facture eau n°2022-5-16354 établie le 02/11/2022 d'un montant total de 304.54 € par la Communauté de communes « FERCHER », 18400 SAINT-FLORENT-SUR-CHER.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que-dessus.

Et au registre ont signé tous les membres présents.

Délibération
Affichée le 31/01/2023

Acte certifié exécutoire
Le 31/01/2023

Lunery, le 27/01/2023
pour extrait conforme

La Vice-Présidente,
Lucie CHAMAILLARD

